



Protocole sanitaire à l'école, mode d'emploi

Les règles sanitaires qui auront cours à la rentrée sont depuis hier fixées dans les grandes lignes. De nouvelles décisions, sur les tests notamment, sont attendues dans les jours qui viennent.

FRÉDÉRIC MOUCHON, YVES LEROY ET THOMAS POUPEAU

C'EST FINALEMENT le protocole sanitaire de niveau 2 – sur une échelle en comptant quatre – qui s'appliquera à la rentrée. Le ministre de l'Éducation l'a officiellement annoncé hier.

■ Les élèves devront-ils avoir un pass ?

NON, MAIS... « À aucun moment, il n'a été envisagé de l'exiger à l'entrée des établissements », rappelle Hubert Salaün, porte-parole de la fédération de parents d'élèves PEEP. Son homologue de la FCPE, Rodrigo Arenas, juge que cela aurait été « une discrimination entre élèves vaccinés et non vaccinés ». Pour les enseignants, Jean-Michel Blanquer, dans un entretien au « JDD », ne juge « ni légitime, ni souhaitable, ni utile » de demander un pass sanitaire.

En sortie scolaire, les élèves ne se verront pas demander de preuve de vaccination, de rétablissement ou de test négatif récent dans les espaces où ils ne sont pas mélangés au public (piscines ou bibliothèques). Mais, à compter du 30 septembre, elle leur sera demandée, dès 12 ans, dans les lieux qui la requièrent comme les musées ou les expositions.

« Les enseignants ne feront pas de sorties dans des lieux exigeant le pass si la moitié de leur classe ne peut pas y entrer, présume Hubert Salaün. À moins qu'il y ait la possibilité d'organiser des tests antigéniques juste avant et qu'ils soient gratuits pour les élèves. » Alors que les dépistages doivent devenir payants à compter de la mi-octobre, le ministre de l'Éducation ouvre la porte à un régime d'exception. La décision devrait être connue dans les prochains jours.

■ Y aura-t-il des fermetures de classe ?

OUI, c'est à prévoir en primaire où, dès le premier cas, toute une classe ferme. En revan-

che, à partir de la 5^e, les élèves complètement vaccinés pourront assister aux cours même si un camarade est déclaré positif. « L'objectif est de garder au maximum les établissements ouverts et de faire en sorte d'avoir le plus de présentiel possible », commente Sophie Vénétitay, secrétaire générale adjointe du Snes-FSU, principal syndicat de profs du secondaire. « Cela permettra de fermer moins de classes et c'est une bonne chose car la continuité pédagogique est difficile à gérer à distance », reconnaît Valérie Carles, principale dans le Lot. Une simple attestation des parents suffira à justifier du statut vaccinal de l'ado. Charge à la Sécu de mener les vérifications.

■ Les élèves pourront-ils être vaccinés à l'école ?

OUI. « Selon les situations, soit des équipes mobiles viendront vacciner dans les établissements, soit nous organiserons le déplacement des élèves volontaires, en lien avec les services de santé, vers les centres de vaccination », a précisé le ministre de l'Éducation. Environ 55% des 12-17 ans ont déjà reçu au moins une dose.

■ Le protocole est-il le même partout ?

NON. C'est le niveau 2 sur 4 (sur une échelle qui va du vert au rouge) qui s'appliquera en métropole et à la Réunion. « Niveau 2 pour tous alors que les taux d'incidence vont de 56 dans la Creuse à 680 dans

les Bouches-du-Rhône ? » s'étonne Véronique, une directrice d'école d'Occitanie. Des règles plus strictes pourraient être appliquées aux Antilles, où l'épidémie flambe.

Les élus guadeloupéens souhaitent le report de la rentrée. En Polynésie, très touchée, écoles, collèges et lycées ferment pour quinze jours à partir d'aujourd'hui, après deux semaines de reprise

■ Le sport est-il soumis

à des restrictions ?

OUI. Jean-Michel Blanquer a indiqué avoir fait modifier le protocole samedi afin de faire interdire les sports de contact en intérieur. Une mesure valable pour tous les niveaux, seul son entourage. C'est cependant un léger mieux puisque le protocole en vigueur en fin d'année dernière imposait une distanciation, y compris en extérieur.

En revanche, les règles diffèrent pour les clubs, qui peuvent bien reprendre en intérieur comme en extérieur, quelle que soit l'activité. « La doctrine n'a pas changé », nous précise le ministre des Sports. À ceci près que le pass sanitaire sera exigé pour les 12-17 ans dès le 30 septembre.

Autre subtilité, le sport scolaire hors cours (Usep, UNSS) dépend du protocole du ministère des Sports et demeure, à ce stade, accessible en intérieur, quelle que soit la discipline, et sans pass. « Jusqu'ici on nous demandait de ne pas effectuer de brassage entre les élèves », souligne un prof d'EPS parisien.

Le scénario retenu pour la métropole

ACCUEIL

- 100 % en présentiel (primaire, collège et lycée)

PROTOCOLE SANITAIRE

- Port du masque obligatoire en intérieur dès le CP
- Limitation du brassage entre classes (créneaux spécifiques à la cantine, départs en récréation différés...)
- Désinfection plusieurs fois par jour (surfaces fréquemment touchées, tables du réfectoire)
- Et toujours : aération, lavage des mains

DÉCOUVERTE D'UN CAS

- Au primaire et en 6^e :
 - fermeture de la classe pour 7 jours
 - classe à distance
- Collèges (à partir de la 5^e) et lycées :
 - non-vaccinés : classe à distance pendant 7 jours
 - vaccinés : cours en présentiel

LP/INFGROPHIE SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE





LP / ARNAUD JOURNIS

En métropole, le port du masque reste obligatoire en intérieur pour tous les niveaux dès le CP.

